

Info SST

Mars 2016

Dans le cadre du schéma de couverture de risque en incendie de la MRC de Portneuf, et particulièrement l'application de l'action numéro 18 du plan de mise en œuvre, est la réalisation d'un programme sur la santé et la sécurité au travail en lien avec le département de la sécurité incendie.

Donc, votre comité technique en sécurité incendie réalisera trois (3) fois par année un article sur la santé et la sécurité au travail et qui portera le nom : **INFO SST**.

Pour ce premier article, nous avons choisi de vous parler brièvement qui est responsable et comment améliorer notre bilan de la SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

La prise en charge de la santé et de la sécurité du travail par les employeurs et les travailleurs constitue le fondement essentiel d'une bonne démarche de prévention. Mais pour assurer un milieu de travail sécuritaire, il est primordial de connaître les risques qu'ils comportent et les solutions appropriées pour les éliminer.

Qui est responsable de la SST?

C'est l'affaire de tous et chacun d'entre nous !



Comment améliorer notre bilan SST?

En prenant ses responsabilités à l'égard de sa santé et de sa sécurité au travail;

- Respecter et faire respecter les règles de santé et sécurité au travail;
- Appliquer et faire appliquer les méthodes de travail reconnues et sécuritaires;
- Avoir un comportement sécuritaire;
- Être attentif, conscient de ses faits et gestes.

En soutenant POSITIVEMENT une culture de santé et sécurité au travail;

- Ne pas banaliser le risque;
- Ne pas croire que les accidents n'arrivent qu'aux autres;

En intervenant immédiatement quand une situation à risque est constatée;

- Cesser / Faire cesser la pratique dangereuse;
- Corriger la situation ou instaurer une mesure palliative;
- Rapporter la situation à son supérieur.

En respectant les autres en leur signifiant les comportements à risque et les correctifs souhaitables ;

- Indiquer à son collègue le danger;
- Inclure la SST dans nos rétrospections d'intervention.

La SST, une gestion efficace des risques



Votre santé et votre sécurité : Votre priorité.

Votre comité technique en sécurité incendie de la MRC de Portneuf